

Année universitaire 2025-2026

NOM Prénom
 Né.e le à
 Dépt (ou pays) Nationalité
 Adresse CP / Ville
 Email Téléphone
 Certifie être titulaire du Baccalauréat, série ou spécialités
 Obtenu le : Etab. Lieu

Je sollicite une inscription à l'IUT en :

BUT1 BUT2 BUT3 LP Autre :

Intitulé du diplôme :

SITUATION UNIVERSITAIRE

Année Universitaire	Etudes suivies depuis le Bac	Lieu	Résultats 1 ^{ère} session		Résultats 2 ^{ème} session	
			Semestre impair	Semestre pair	Semestre impair	Semestre pair
2024-2025						
2023-2024						
2022-2023						
2021-2022						

DATE LIMITE d'inscription autorisée :

Avis pédagogique du responsable pédagogique	Avis administratif du Directeur de l'IUT	Avis final de la Présidente de l'Université du Mans
Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Motif en cas de refus: Date : Nom du responsable : <u>Signature:</u>	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Motif en cas de refus: Date : Nom du responsable : <u>Signature :</u>	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Motif en cas de refus: Date : Nom : <u>Signature de la Présidente :</u>

Documents à joindre à la demande

- Une lettre expliquant vos motivations pour cette formation et pourquoi vous n'avez pas pu suivre la procédure normale de candidature (plateforme et calendrier)
- Un curriculum vitae
- Copie du baccalauréat, ou diplôme obtenu équivalent au baccalauréat
- Copie du relevé de notes du baccalauréat, ou diplôme obtenu équivalent au baccalauréat
- Copie des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur
- Copie des relevés de notes obtenues aux examens dans l'enseignement supérieur
- Attestation de maîtrise du français (TCF/TEF/DELFDALF/DUEF/DU Passerelle), pour les étudiants dont la langue officielle n'est pas le français
- Justificatif de statut dérogatoire (demandeur d'asile, réfugié, ...)

Où retourner ce dossier ?

En fonction de la formation visée, veuillez adresser ce dossier à la scolarité:

IUT du Mans	IUT du Mans Bd Paul d'Estournelles de Constant 72000 Le Mans	iut-scola@univ-lemans.fr ☎ 02.43.83.34.11 / 34.95
IUT Laval	IUT de Laval 52 Rue des Docteurs Calmette et Guérin 53000 Laval	sco-iut-laval@univ-lemans.fr ☎ 02.43.59.49.01 / 49.05

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ou un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente

Les recours gracieux et hiérarchiques peuvent être faits sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la première décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite – et donc dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis – vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.